

## Baisse du nombre de victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT » enregistrées par les forces de sécurité en 2020

En 2020, dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, marqué notamment par deux périodes de confinement national de la population, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré en France métropolitaine 1 590 victimes de crimes ou délits « anti-LGBT<sup>1</sup> ». Par rapport à 2019, le nombre de victimes d'actes criminels ou délictuels « anti-LGBT » enregistrées a diminué de 15 %, après une hausse de 36 % entre 2018 et 2019.

En outre, 1 380 contraventions ont été enregistrées en 2020, en France métropolitaine par les services de sécurité en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée de la victime, chiffre en hausse de 14 % sur un an, après + 27 % en 2019.

Un peu moins de trois victimes de crimes ou délits « anti-LGBT » sur quatre sont des hommes. Les victimes sont majoritairement des jeunes : 60 % sont âgées de moins de 35 ans (contre 62 % en 2019). Six victimes sur dix sont enregistrées dans des agglomérations de 200 000 habitants et plus, proportion stable par rapport à 2019.

Près de la moitié des crimes ou délits « anti-LGBT » sont commis dans des lieux publics. Néanmoins, en raison des périodes de confinement, davantage de victimes ont subi les faits dans une habitation individuelle ou collective en 2020.

Le dépôt de plainte est une démarche très peu effectuée par les victimes : environ 20 % des victimes de menaces ou violences « anti-LGBT » et seulement 5 % des victimes d'injures « anti-LGBT » déclarent avoir porté plainte en moyenne sur la période 2012-2018, selon l'enquête *Cadre de vie et sécurité*.

**E**n 2020, en France métropolitaine, 1 590\* personnes ont subi des crimes ou délits « anti-LGBT » selon les données enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales (*Encadré 1*). Un peu moins de trois victimes sur quatre sont des hommes (72 %). Les victimes sont majoritairement des jeunes : 60 % sont âgées de moins de 35 ans.

Entre 2019 et 2020, le nombre de victimes d'actes criminels ou délictuels « anti-LGBT » enregistrées a diminué de 15 % en France métropolitaine, après une hausse de 36 % entre 2018 et 2019. La part des hommes et des plus jeunes diminue légèrement. Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marqué par deux périodes de confinement national de la population, les coups et blessures volontaires (hors cadre familial) enregistrés par les services de police et de gendarmerie reculent en 2020, au même titre que les vols. Parmi les différents crimes ou délits « anti-LGBT », la plupart suivent cette tendance.

Dans les départements d'Outre-mer (cf *Encadré 3*), 44 crimes et délits « anti-LGBT » ont été enregistrés par les forces de sécurité en 2020, en baisse de 33 % par rapport à 2019.

La loi N°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté a révisé la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle en y incluant désormais l'identité de genre, réelle ou supposée, de la victime et a élargi le champ des infractions auxquelles cette circonstance aggravante peut s'appliquer. Suite à cette initiative pénale, huit nouvelles qualifications pénales visant à protéger davantage la population LGBT (telles que « agression sexuelle commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime ») sont actives depuis 2017 et prises en compte dans cette étude. Toutefois, ces modifications du droit pénal ne contribuent que marginalement au nombre global de victimes « anti-LGBT » (12 victimes étaient associées à l'une ou plusieurs de ces nouvelles infractions en 2017, 25 en 2018, 20 en 2019 et 23 en 2020).

En 2020, 1 380\* contraventions pénales ont été enregistrées par les services de sécurité en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée de la victime. A l'inverse des crimes et délits, ce nombre est en hausse de 14 % par rapport à 2019, poursuivant ainsi

1. Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres.  
\* Chiffres arrondis à la dizaine près.

sa progression mais à un rythme plus modéré (+27 % entre 2018 et 2019). Il s'agit très majoritairement, en 2020 comme en 2019, d'injures non publiques (plus de 85 %).

Ces statistiques issues des enregistrements réalisés par les services de police et de gendarmerie nationales ne couvrent qu'une faible part des faits réellement commis car la très grande majorité des victimes d'actes à caractère « anti-LGBT » ne portent pas plainte.

En effet, selon l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité*, le taux de dépôt de plainte est d'environ 5 % pour les injures à caractère « anti-LGBT » et de l'ordre de 20 % pour les menaces ou violences à caractère « anti-LGBT » (moyennes sur la période 2012-2018, *Encadré 2*).

## Plus de la moitié des victimes a subi des injures ou des violences physiques

En 2020, un tiers des victimes de crimes ou délits a subi des injures « anti-LGBT » (31 %), et une sur quatre (26 %) a subi des violences physiques non sexuelles (*figure 1*). Parmi ces victimes de violences physiques, la moitié (51 %) a eu une incapacité totale de travail (ITT). Les victimes de menaces représentent 21 % de l'ensemble des victimes, proportion en hausse par rapport à 2019.

Les autres types d'atteintes sont nettement moins fréquentes. La part des victimes de vols avec ou sans violence a diminué par rapport à 2019 tandis que la part des victimes d'atteinte à la dignité et de harcèlement a augmenté et atteint 5 % en 2020.

Les provocations, les dégradations et destructions et les discriminations oscillent autour de 2 %. Enfin, les fraudes et escroqueries représentent moins de 1 % des victimes.

Par rapport à 2019, le nombre de victimes d'injures et de violences physiques a enregistré une baisse (respectivement -137 et -127 victimes entre 2019 et 2020, soit -22 % et -23 %). En revanche, le nombre de victimes augmente pour les atteintes à la dignité (19 victimes en plus soit +31 %), pour le harcèlement (18 victimes en plus soit +32 %), pour les violences sexuelles et les discriminations (15 victimes de plus pour chacune de ces deux atteintes).

### ***Encadré 1 - Délinquance enregistrée : champs et méthode***

Cette étude porte sur les personnes physiques victimes de crimes ou de délits enregistrés par les forces de police et de gendarmerie nationales commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, réelle ou supposée, des victimes ainsi que sur les contraventions dressées pour les mêmes motifs. Par commodité on parlera de victimes ou d'atteintes « anti-LGBT », qui est la dénomination utilisée notamment par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).

Les sources utilisées ici par le SSMSI sont la base de données des victimes de crimes et délits et la base des infractions, constituées à partir des bases des procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales. En effet, dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité sont amenées à rédiger des procédures relatives à des crimes, délits ou contraventions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces crimes, délits ou contraventions ont pu être constatés suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

Le caractère « anti-LGBT » est repéré dans les procédures de deux façons :

- soit par la qualification pénale de l'atteinte qui mentionne explicitement la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime (75 % des enregistrements) ;
- soit par l'intermédiaire de variables supplémentaires décrivant le mobile de l'auteur, tel qu'il a été enregistré lors de la plainte : par exemple « homophobie » ou « orientation sexuelle » (25 % des enregistrements).

Chaque victime est comptée autant de fois qu'elle est associée à des crimes ou délits anti-LGBT distincts.

Les informations sur les victimes et les mis en cause ne sont pas fournies pour les contraventions, car elles ne sont actuellement pas disponibles sur le champ de la gendarmerie nationale.

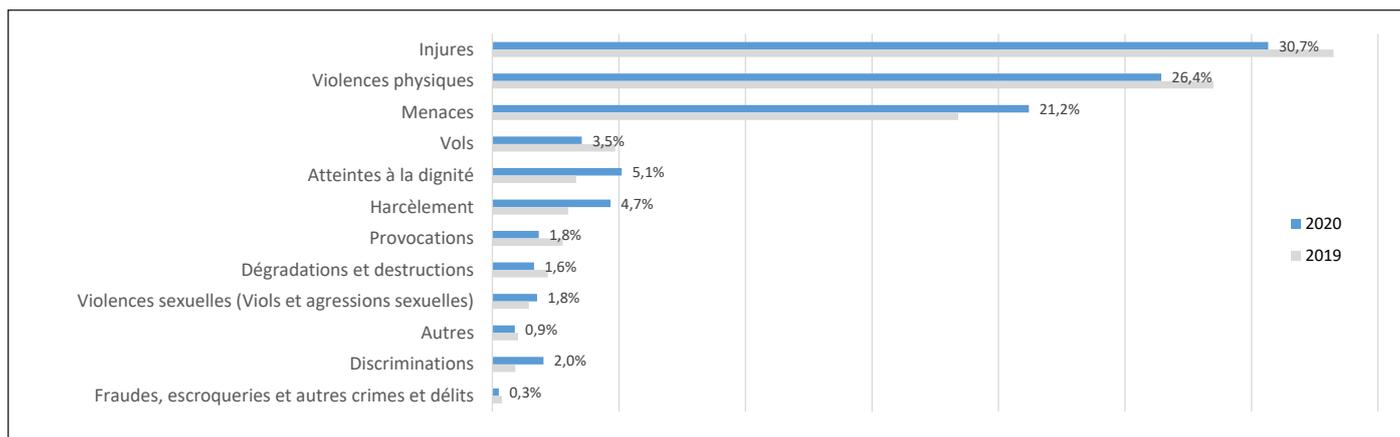
Le champ de l'étude est la France métropolitaine. En 2020, en incluant les départements d'Outre-Mer (cf *Encadré 3*), le nombre de victimes associées à des crimes ou délits « anti-LGBT » enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales atteint 1 630<sup>1</sup>, soit une baisse de 16 % par rapport à 2019.

Sur l'année 2020, la plupart des indicateurs de la délinquance ont enregistré des évolutions très atypiques. Les confinements ont fortement influencé les conditions de dépôt de plainte, pour les victimes et les forces de sécurité. De plus, certaines formes de délinquance n'ont pas pu s'exercer dans le contexte de confinement, tandis que d'autres se sont renforcées.

Les données présentées ici doivent donc être interprétées en gardant en tête ce contexte particulier.

1. Chiffre arrondi à la dizaine près.

## 1 Répartition des crimes et délits "anti-LGBT" enregistrés par les forces de sécurité en 2020



Champ : France métropolitaine.

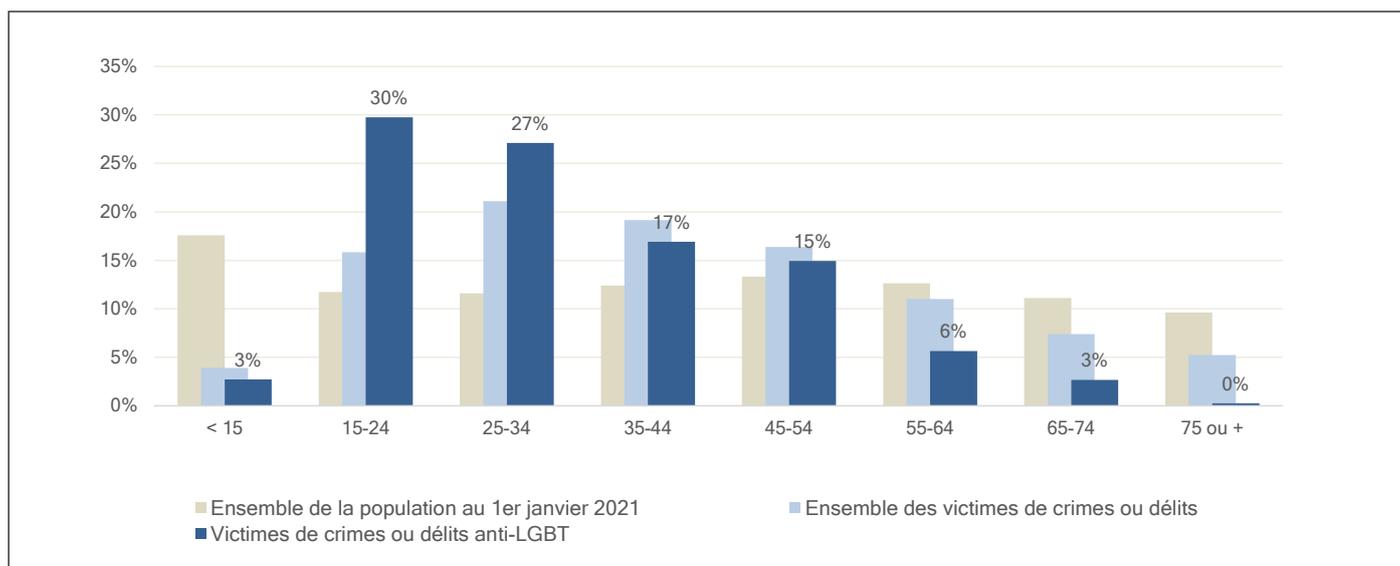
Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrées par la police et la gendarmerie en 2019 et 2020.

## Les victimes des crimes ou délits « anti-LGBT » sont plus souvent des jeunes

60 % des victimes ont moins de 35 ans, dont 30 % entre 15 et 24 ans, tranche d'âge qui ne représente que 12 % de la population. Pour autant, toutes les tranches d'âges sont concernées par les actes à caractère « anti-LGBT » (figure 2).

## 2 Âge des victimes associées aux crimes et délits "anti-LGBT" enregistrés par les forces de sécurité en 2020

Comparaison avec l'ensemble de la population et l'ensemble des victimes associées aux crimes et délits enregistrés en 2020



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrées par la police et la gendarmerie en 2020 ; Insee estimations de population (résultats provisoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

## En raison du confinement, davantage de victimes ont subi les faits dans une habitation individuelle ou collective

Près de la moitié des crimes ou délits « anti-LGBT » sont commis dans des lieux publics : 32 % sur la voie publique, 11 % dans des lieux ouverts au public et 4 % dans des services publics. Cependant, 26 % des atteintes se déroulent dans des habitations ou dans d'autres lieux privés, en augmentation de 18 % par rapport à 2019 (figure 3).

La répartition des lieux où se sont déroulés les crimes ou délits « anti-LGBT » a été légèrement modifiée en 2020, avec en particulier une hausse de la part de ces atteintes qui se sont déroulées dans les habitations individuelles ou collectives (de 20 % en 2019 à 24 % en 2020) ainsi que via les réseaux internet ou téléphonique (7 % en 2019 contre 9 % en 2020), probablement en lien avec les périodes de confinement connues au cours de l'année. La part des atteintes « anti-LGBT » sur la voie publique, dans les lieux ouverts au public et dans les services publics est quant à elle passée de 52 % en 2019 à 47 % en 2020.

## Encadré 2 : Les actes à caractère anti-LGBT dans l'enquête "Cadre de vie et sécurité"

**Avertissement :** En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'enquête Cadre de vie et sécurité n'a pas pu être menée à bien par l'Insee en 2020 (sur les atteintes subies en N-1 donc en 2019) et par conséquent, les indicateurs présentés dans cette publication n'ont pas pu être actualisés depuis la précédente contribution. Néanmoins, il s'agit là de statistiques structurelles estimées en moyenne sur une période de temps relativement longue et qui conservent une certaine stabilité.

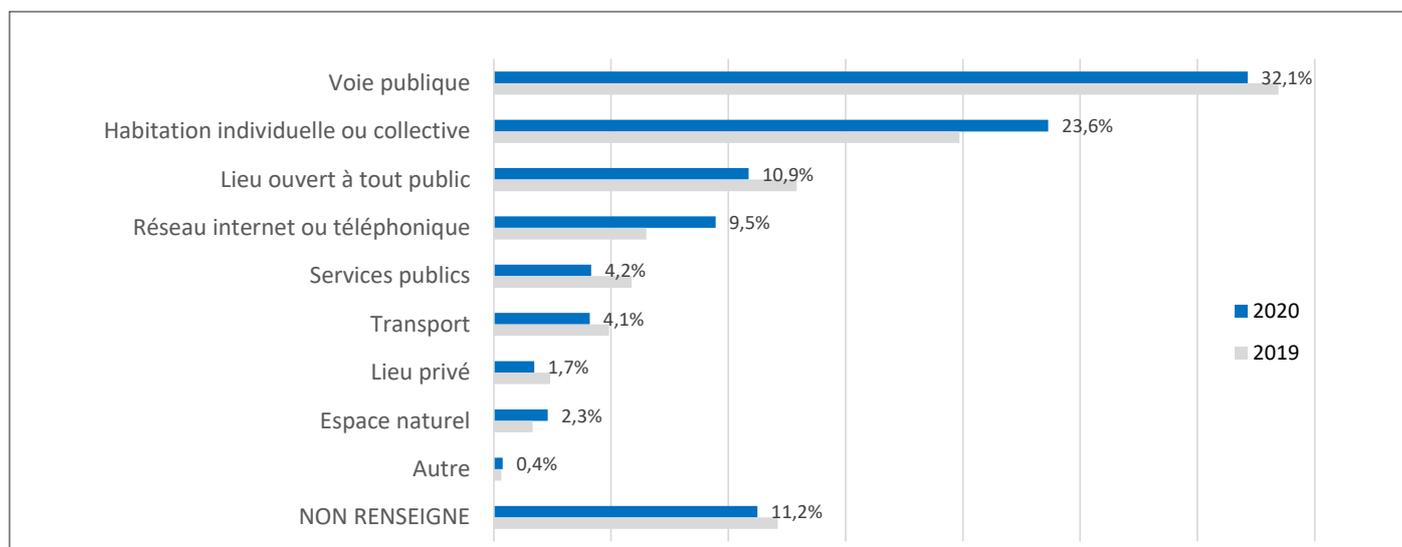
Dans l'enquête *Cadre de vie et sécurité*, toutes les victimes d'injures, de menaces et de violences (hors contexte de vol et commises par une personne qui n'habite pas avec elles au moment de l'enquête) sont interrogées sur les circonstances de l'incident le plus récent qu'elles ont subi. Elles peuvent notamment faire état du caractère "anti-LGBT" des faits.

D'après l'enquête, sur la période 2012-2018, les violences à caractère "anti-LGBT" ont fait en moyenne chaque année 7 000 victimes parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus. Sur la même période et au sein de la même population, les menaces et les injures "anti-LGBT" ont concerné en moyenne chaque année respectivement 25 000 et 160 000 personnes. Pour les violences et les injures "anti-LGBT", dans près de 7 cas décrits sur 10 la victime est un homme. Pour les menaces, les hommes restent majoritaires (57 %).

Le dépôt de plainte est une démarche très peu effectuée par les victimes : environ 20 % des victimes de menaces ou violences "anti-LGBT" et seulement 5 % des victimes d'injures "anti-LGBT" déclarent avoir porté plainte (moyennes sur la période 2012-2018).

L'enquête *Cadre de vie et sécurité* est une enquête nationale de victimation, représentative des personnes âgées de 14 ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Pour plus d'information et de résultats sur l'enquête voir : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>.

### 3 Répartition des crimes et délits "anti-LGBT" enregistrés par les forces de sécurité par type de lieu de commission



**Champ :** France métropolitaine.

**Sources :** SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrées par la police et la gendarmerie en 2020 et 2019.

### Six victimes sur dix sont enregistrées dans des villes de 200 000 habitants et plus

En France métropolitaine, la part des crimes ou délits « anti-LGBT » enregistrés dans les très grandes agglomérations de 200 000 habitants et plus (y compris l'agglomération parisienne) diminuent en 2020 après plusieurs années d'augmentation (60 % en 2020 contre 64 % en 2019). Ces communes abritent 41 % de la population (*figure 4*).

Les atteintes diminuent dans l'agglomération parisienne, passant de 27 % en 2019 à 23 % en 2020, alors que la population de cette agglomération représente 17 % de la population totale. Les communes de 200 000 habitants et plus hors agglomération parisienne sont surreprésentées parmi les victimes d'atteintes « anti-LGBT » : 37 % des atteintes « anti-LGBT » en 2020 (36 % en 2019) pour 25 % de la population.

Comme l'année précédente, les communes rurales restent sous-représentées parmi les victimes « anti-LGBT » enregistrées en 2020 : 9 % des atteintes ont lieu dans ce type de communes chaque année depuis 2017, ce qui est nettement plus faible que leur part dans la population totale (22 % en 2020).

L'analyse de la répartition territoriale des victimes de crimes et délits « anti-LGBT » doit être effectuée avec précaution. En effet, cette répartition ne traduit pas nécessairement un risque plus important d'être victime dans les grandes agglomérations : elle pourrait éventuellement s'expliquer par une propension plus importante à aller déposer plainte pour les faits commis dans les

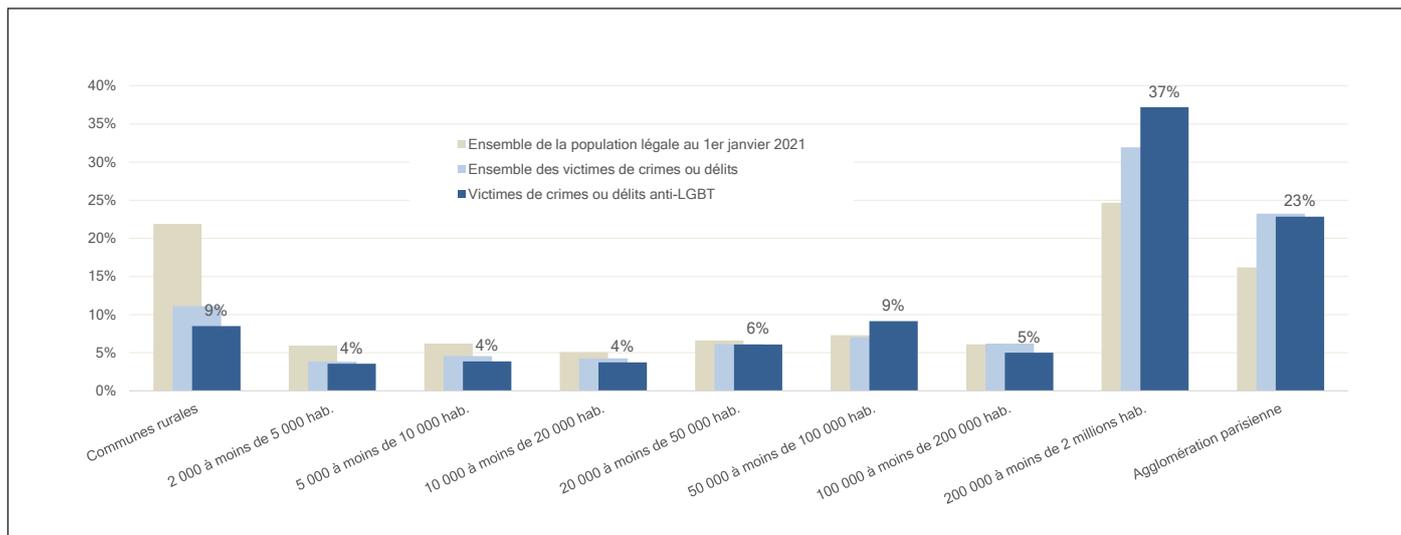
grandes communes que pour ceux commis dans des communes moins peuplées, par une évolution progressive du comportement de dépôt de plainte des victimes à travers une libération de la parole plus présente dans des zones urbaines.

La répartition des victimes dans les autres types d'unités urbaines est proche de celle de la population totale.

En 2020, le taux moyen d'enregistrement de crimes et délits à caractère « anti-LGBT » est de 2,4 victimes enregistrées pour 100 000 habitants en France métropolitaine. La région Auvergne-Rhône-Alpes a un taux de victimes de crimes ou délits à caractère « anti-LGBT » pour 100 000 habitants similaire au niveau national soit un peu plus de 2 pour 100 000 habitants. A l'inverse, dans les Pays de la Loire et en Centre-Val de Loire notamment, le taux de victimes est largement inférieur à cette moyenne tandis qu'il la dépasse en Occitanie, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et a fortiori en Ile-de-France où l'on enregistre 3 victimes de crimes ou délits « anti-LGBT » pour 100 000 habitants (figure 5).

#### 4 Répartition selon la taille de l'agglomération du lieu de commission des faits des victimes associées aux crimes et délits "anti-LGBT" enregistrés par les forces de sécurité en 2020

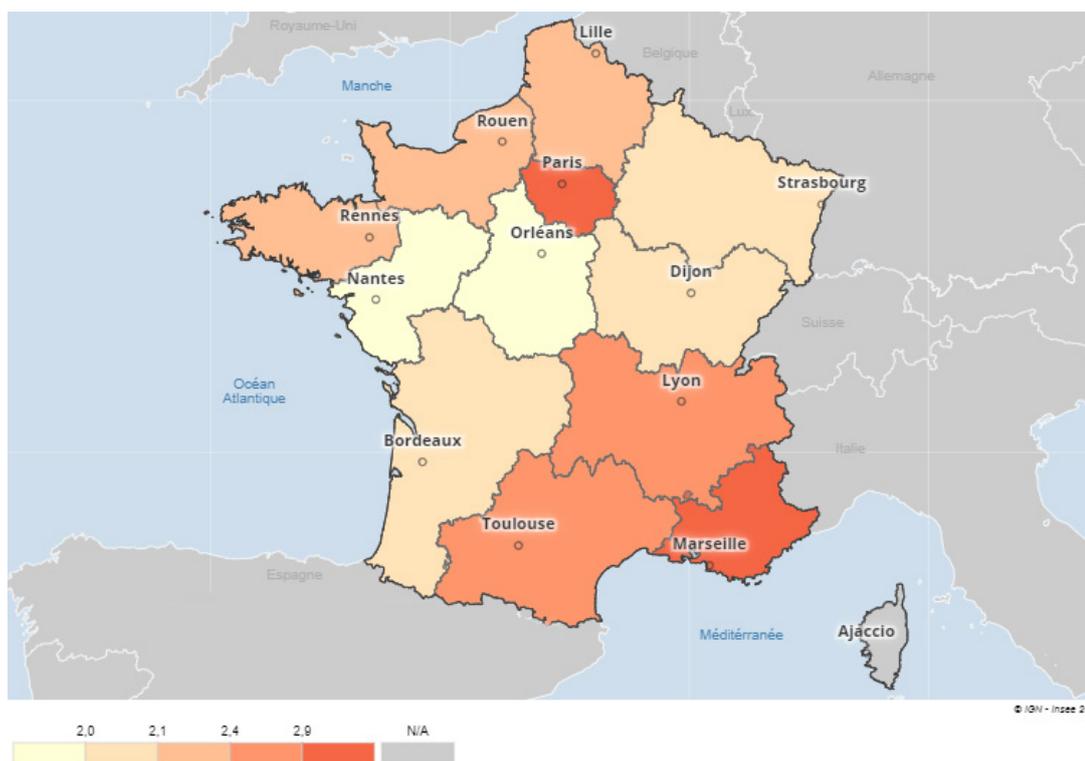
Comparaisons avec l'ensemble de la population et l'ensemble des victimes associées aux crimes et délits enregistrés en 2020



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrées par la police et la gendarmerie en 2020 ; Insee, estimations de population (résultats provisoires au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

#### 5 Nombre de victimes de crimes ou délits "anti-LGBT" enregistrées par les forces de sécurité en 2020, pour 100 000 habitants par région



Champ : France métropolitaine.

Note : la région Corse a des effectifs de victimes de crimes et délits "anti-LGBT" inférieurs au seuil de diffusion usuel.

Sources : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrées par la police et la gendarmerie en 2020 ; Insee, estimations de population (résultats provisoires au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

### Encadré 3 : Les victimes d'infractions « anti-LGBT » dans les départements d'Outre-mer

En 2020, 44 crimes et délits « anti-LGBT » ont été enregistrés par les forces de sécurité dans les départements d'Outre-mer\*. Le nombre de victimes est en baisse de 33 % par rapport à 2019. La majorité des crimes et délits correspondent à des menaces ou des injures (41 %).

Plus de deux victimes sur trois sont des hommes tout comme en France métropolitaine. Les victimes sont majoritairement des jeunes de moins de 35 ans (84 %). Les crimes ou délits « anti-LGBT » sont pour 53 % d'entre eux commis dans des lieux publics.

En 2020, 28 contraventions ont été enregistrées dans les départements d'Outre-mer par les services de sécurité en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée de la victime, en hausse de 56 % par rapport à 2019 après une baisse de 10 % entre 2018 et 2019.

\*Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte.

## Pour en savoir plus

- SSMSI, « Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique - Fiche thématique #3 Les violences sexuelles », avril 2021
- Bernardi V. et Tir D., « Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2020 », Interstats Analyse n°34, SSMSI, mars 2021
- Bernardi V. et Hama S., « Les victimes du sexisme en France », Interstats Analyse n°33, SSMSI, mars 2021
- SSMSI, « Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie », Interstats Analyse n°32, janvier 2021
- SSMSI, « Délinquance enregistrée pendant le confinement : un premier éclairage », Interstats Analyse n°28, juillet 2020
- Bernardi V. et al., « Deux ans d'outrages sexistes enregistrés par les services de sécurité », Interstats Info rapide n°16, SSMSI, novembre 2020
- Bernardi V. et al., « Nouvelle hausse en 2019 des victimes de crimes ou de délits «anti-LGBT» enregistrés par les forces de sécurité », Interstats Info rapide n°14, SSMSI, mai 2020
- SSMSI, « Rapport d'enquête Cadre de vie et sécurité 2019 » – Les violences physiques ou sexuelles (hors situation de vol) », décembre 2019
- Guedj H., « Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique - Une approche statistique du harcèlement sexuel à partir de l'enquête Virage », Interstats, SSMSI, janvier 2018
- Guedj H., « Viols, tentatives de viol et attouchements sexuels », Interstats Analyse n°18, SSMSI, décembre 2017
- Larchet K., « Les injures sexistes, racistes et homophobes depuis 2006 », Flash' crim n°27, ONDRP, janvier 2020



Les données des graphiques et de la carte associés à cette étude sont disponibles sur le site internet du SSMSI



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

**Directrice de la publication :**

Christine Gonzalez-Demichel

**Rédacteur en chef :** Olivier Filatriau

**Auteurs :** Valérie Bernardi et Lydie Delobel

**Conception graphique :** François Tugores

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

[www.interieur.gov.fr/Interstats](http://www.interieur.gov.fr/Interstats)

Suivez-nous sur Twitter @Interieur\_stats

Contact presse

[ssmsi-communication@interieur.gov.fr](mailto:ssmsi-communication@interieur.gov.fr)